



DOSSIER D'INSCRIPTION SEJOUR FALRET « PARENTHÈSE »

A retourner à *ŒUVRE FALRET - Catherine SAVOURNIN 49, rue Rouelle 75015 PARIS*

1. NOM et PRENOM de la **PERSONNE ACCOMPAGNANTE**

Mme M

Date de naissance : / / Lien avec la personne accompagnée :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : / / / / Téléphone portable : / / / /

Email :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM et PRENOM :

Téléphone : / / / /

Email :

CHOIX DU SEJOUR

LIEU : St Germain au Mont d'Or

DATES : du 21 au 28 juillet 2019

Avez-vous déjà participé à un séjour FALRET ?

Non Oui si oui lequel (lieu, date) :

PRIX DU SEJOUR ET REGLEMENT

- MONTANT DU SEJOUR : 650 €
- MONTANT DES ARRHES : 100 €

Je m'engage à régler le solde du séjour 1 mois avant le départ, ou à l'inscription, en cas de réservation tardive.

- REGLEMENT

A payer à l'ordre de : Association ŒUVRE FALRET Par chèque Par virement

IBAN : FR76 3000 4007 6000 0100 6320 392

(Par virement, indiquer Séjour Répit pour le motif du virement)

INFORMATIONS / SANTE

- REGIME ALIMENTAIRE/ALLERGIES

NON OUI Préciser.....

- DIFFICULTES LOCOMOTRICES

NON OUI Préciser.....

TRANSPORT ET HEBERGEMENT

- MOYEN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU SEJOUR

Transport public/SNCF Navette de la gare SNCF d'arrivée au centre de vacances

Véhicule familial Autre

- CHAMBRE

Rez-de-chaussée OUI NON Indifférent

Chambre double/Lits jumeaux : OUI NON Indifférent

Les renseignements fournis ont un caractère contractuel. En cas de dissimulation ou de faux renseignements la responsabilité de l'Association Œuvre Falret sera dégagee.

Je soussigné(e)

• Reconnais avoir été informé(e) que je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données me concernant, conformément à l'article 15 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

• Déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et Particulières de Vente

Fait à :

Le :

Signature

2. NOM et PRENOM de la **PERSONNE ACCOMPAGNEE.**

Mme M

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Téléphone fixe : / / / / Téléphone portable : / / / /

Email :

Adresse d'expédition des courriers si différente :

.....

▪ MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE

Aucune Mesure Curatelle Tutelle

La mesure est exercée par Organisme Famille Tuteur Privé

Nom & Adresse :

Téléphone : / / / / Email :

CHOIX DU SEJOUR

LIEU : St Germain au Mont d'Or

DATES : 21 juillet au 28 juillet 2019

Avez-vous déjà participé à un séjour FALRET ?

Non Oui si oui lequel (lieu, date) :

PRIX DU SEJOUR ET REGLEMENT

- MONTANT DU SEJOUR : 650 €
- MONTANT DES ARRHEs : 100 €

Je m'engage à régler le solde du séjour 1 mois avant le départ, ou à l'inscription, en cas de réservation tardive.

▪ REGLEMENT

A payer à l'ordre de : Association ŒUVRE FALRET Par chèque Par virement

IBAN : FR76 3000 4007 6000 0100 6320 392

(Par virement, indiquer Séjour Répit pour le motif du virement)

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour vous proposer le meilleur accueil, nous avons besoin de quelques renseignements vous concernant, à remplir dans le présent dossier d'inscription. Nous vous demandons d'apporter un soin particulier à sa rédaction et à la véracité des informations transmises.

Merci de retourner au siège de l'œuvre Falret les éléments suivants :

- Le dossier d'inscription complété et signé par vous et/ou le représentant légal
- Le chèque d'arrhes de 100 € à l'ordre de l'association Œuvre Falret
- Le certificat médical (comme précisé page 7)
- L'attestation de votre contrat d'assurance responsabilité civile

- Etes-vous **affilié** au groupe de protection sociale **KLESIA** ? Non Oui

Si oui, veuillez nous adresser :

- votre numéro de sécurité sociale : 13 chiffres + la Clef

.....

- Une photocopie recto-verso de votre dernier avis d'imposition sur le revenu

- Votre **quotient familial (QF) est-il inférieur à 900 €* ?** Non Oui

Si oui, pour bénéficier de chèques vacances solidarité, veuillez nous adresser :

- Une photocopie recto-verso de votre dernier avis d'imposition sur le revenu
- la fiche Demande de Chèques vacances spécifiques (annexe 2)

L'Association Œuvre Falret instruit les dossiers.

*Tableau d'équivalence Revenu fiscal de référence (RFR) pour vérifier si votre quotient familial (QF) est inférieur à 900 €. Exemple : votre RFR est de 25000 € et vous avez 2 parts ½ vous pouvez prétendre à des chèques ANCV.

Nombre de part fiscale	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4
RFR (€) inférieur à	19440	24300	29160	34020	38880	43740	48600

- Merci de renseigner le nom de votre caisse de retraite :

AG2R LA MONDIALE AGRICA APICIL AUDIENS B2V BTPR CARSAT CGRR CNRACL CRC CREPA HUMANIS IGRC IRCEM IRCOM IRP AUTO KLESIA LOURMEL MALAKOFF MEDERIC PRO BTP RSI AUTRES

INFORMATIONS / SANTE

(STRICTEMENT CONFIDENTIELLES)

Nom du Médecin traitant/psychiatre :

Adresse :

Téléphone : / / / /

- DEGRE D'AUTONOMIE (Se référer à la description ci-dessous) :

Très Bonne

Bonne

Moyenne

- Description des autonomies :

Très bonne autonomie :

Ces vacanciers se prennent en charge dans les actes de la vie courante (toilette, gestion du linge, argent), pas de difficulté de déplacement. Sociables et dynamiques, ils rencontrent peu de difficultés d'adaptation et ont une bonne condition physique. Ils s'expriment facilement et émettent des choix dans les activités proposées. Ils peuvent sortir seuls et rester seuls sur le lieu de séjour.

Bonne autonomie :

Ces vacanciers se prennent en charge dans les actes de la vie courante (toilette, gestion du linge, argent), pas de grande difficulté de déplacement. Sociables, ils peuvent avoir besoin d'être sollicités et mis en confiance mais ne rencontrent pas de difficulté d'adaptation majeure et sont ouverts aux propositions des animateurs. Ils peuvent sortir seuls et rester seuls sur le lieu de séjour.

Moyenne autonomie :

Ces vacanciers n'ont pas de difficulté de déplacement, mais peuvent être fatigables (rythme lent accepté). Ils peuvent présenter une légère instabilité dans leur mode de relation avec des difficultés d'adaptation sociale (pas de trouble du comportement important) et nécessiter un accompagnement plus soutenant de la part des animateurs. Ils ne peuvent sortir seuls ni rester seuls sur le lieu du séjour et peuvent avoir besoin d'être guidés dans la gestion de leur argent.

Merci de nous indiquer toute information que vous jugez importante nécessitant une adaptation individuelle (Exemple : agoraphobie) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

▪ PRISE DU TRAITEMENT MEDICAMENTEUX

- Autonome
- Assistance par le proche accompagnant
- Assistance par l'équipe d'animateurs
- Pas de traitement

Le jour du départ, vous devez IMPÉRATIVEMENT être muni de :

- Votre traitement médical en quantité suffisante, conditionné dans un nombre de semaines nécessaires à la durée du séjour
- Une ordonnance signée et en cours de validité
- Votre carte VITALE et carte de la mutuelle

Pour tout autre problème d'ordre médical (insuffisance cardiaque, troubles respiratoires, diabète, épilepsie, contre-indications médicales, régime alimentaire, difficultés locomotrices, **allergie**, etc.), merci de préciser ci-dessous :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nous ne pouvons accepter les personnes dont les troubles du comportement sont incompatibles avec une vie en groupe (état non stabilisé, agressivité physique et verbale, addictions, etc.)

Veillez joindre s'il vous plaît à cette fiche un certificat de votre médecin traitant (psychiatre ou généraliste) attestant votre aptitude à un séjour en collectivité et votre compliance médicamenteuse.

TRANSPORT ET HEBERGEMENT

▪ MOYEN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU SEJOUR

Transport public/SNCF Navette de la gare SNCF d'arrivée au centre de vacances
Véhicule familial Autre

▪ CHAMBRE

Rez-de-chaussée OUI NON Indifférent
Chambre double/Lits jumeaux : OUI NON Indifférent

Les renseignements fournis ont un caractère contractuel. En cas de dissimulation ou de faux renseignements la responsabilité de l'Association Œuvre Falret sera dérogée. De plus le participant reconnaît par la présente avoir pris connaissance des conditions générales de vente et y adhère sans réserve.

A remplir et signer par le responsable légal ET/OU le vacancier(ère) lui (elle)-même) :

Je soussigné(e) agissant en qualité de :

Participant(e) du séjour

Représentant(e) légal(e)

• Reconnaît avoir été informé(e) que je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données me concernant, conformément à l'article 15 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

• Déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et Particulières de Vente

Fait à

Le

Signature(s)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Séjour Parenthèse

L'Œuvre Falret est une Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et les textes subséquents, dont le siège social est à PARIS (15^{ème}), 49 Rue Rouelle.

Cette Association a été reconnue d'utilité publique par décret du 16 mars 1849 dont les derniers statuts ont été approuvés par décret du Ministre de l'intérieur en date du 12 mai 2009, publié au journal officiel du 14 mai 2009.

L'Œuvre Falret propose des séjours PARENTHÈSE aux personnes en situation de handicap psychique et à leur proche aidant, afin de leur permettre de partir ensemble en vacances, dans le respect des conditions d'accompagnement.

Les Séjours PARENTHÈSE de l'Œuvre Falret ne sont en aucun cas médicalisés, et le personnel ne pourra pas se substituer à l'accompagnant de la personne accompagnée pour les besoins de la délivrance des soins, sauf exception.

Afin de participer aux séjours organisés par l'Œuvre Falret, il est nécessaire, au préalable d'adhérer à l'Association.

L'adhésion est ouverte à la personne aidante afin que la participation au séjour s'opère, tant pour l'accompagnant que pour l'accompagné.

Les personnes concluant le présent contrat consistent en la personne accompagnée et un proche qui l'aide (ci-après « participant »), qui reconnaissent avoir été informées et avoir accepté le fait que l'Œuvre Falret soit le vendeur de la prestation relative aux Séjours PARENTHÈSE, en application des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment intégrées au Code du tourisme.

1 - ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES

1.1. Une brochure qui décrit les prestations durant le séjour est remise aux participants.

1.2 Tout participant reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions particulières présentées ci-après, c'est à dire avoir la majorité légale et ne pas être sous mesure de protection juridique (Sauvegarde de justice, tutelle ou curatelle). À défaut, il appartiendra au représentant légal d'exprimer son plein consentement au présent contrat en contresignant celui-ci aux côtés de la personne accompagnée.

Concernant les besoins de l'exécution du Contrat, la personne accompagnante représentera la personne accompagnée. La signature du contrat par le représentant légal suffit à démontrer l'autorisation de représenter la personne protégée pour l'exécution du contrat.

Les présentes conditions sont parties intégrantes du contrat de vente.

1.3 La réception d'un courrier confirmant l'inscription, constitue la preuve de l'information du participant quant aux présentes conditions. La nullité totale ou partielle d'une quelconque clause des présentes Conditions Particulières n'emporte pas la nullité des autres dispositions.

1.4 Une demande de réservation ne sera effective qu'après réception par l'Œuvre Falret :

- du dossier d'inscription dûment rempli par le participant et/ou son représentant légal ;
- du certificat médical de la personne accompagnée pour le séjour
- de l'adhésion à l'association Œuvre Falret de la personne accompagnante
- de la photocopie du dernier avis d'imposition si éligibilité aux mesures d'aides financières de nos partenaires
- d'une attestation du contrat d'Assurance Responsabilité Civile
- du versement des arrhes.

1.5 Une réservation n'est définitive qu'après confirmation au participant par l'Œuvre Falret de la disponibilité du séjour.

2 - PRIX /PAIEMENT

2.1 Tous les prix sont affichés en euros. Ils doivent être vérifiés au moment de l'inscription.

2.2 Le prix est forfaitaire et peut varier en fonction de la période d'exécution des séjours. Il comprend :

- l'hébergement en chambre individuelle et la restauration,
- les excursions et animations pour tous les participants,
- la navette aller-retour de la gare SNCF du lieu de séjour au centre de vacances pour ceux qui viennent en transport en commun

- le coût d'organisation, de l'encadrement bénévole et professionnel.

Les prix mentionnés sont toujours des prix pour **UNE** personne.

Nos prix sont des tarifs contractuels. Aucune contestation relative au prix du séjour ne pourra donc être prise en compte dès lors que la demande de réservation est effective.

Afin de favoriser le départ des personnes dont les moyens ne permettent pas de payer la totalité des frais de séjour, l'Association Œuvre Falret a passé convention avec l'organisme Vacances Ouverte.

2.3 La totalité du règlement est payable au plus tard 30 jours avant le départ, sans rappel de l'Association Œuvre Falret.

2.4 Seules les prestations mentionnées explicitement dans le descriptif du séjour font partie du forfait. Sont ainsi compris dans le prix du séjour selon le programme PARENTHÈSE :

- L'hébergement (en chambre simple ou double) en pension complète,
- les excursions éventuelles et animations prévues,
- les ateliers d'expression corporelle et artistique,
- la présence d'intervenants professionnels,
- la navette entre la gare du lieu du séjour et le lieu de vacances.

Ne sont pas compris dans le prix du séjour :

- Les frais de trajet (le transport du lieu de domicile jusqu'au lieu de séjour, ainsi que le retour ne sont pas inclus dans le prix)
- les frais de tout produit pharmaceutique et/ou produit de santé
- les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses, etc.) ;
- Les assurances personnelles du participant et de la personne accompagnée
- les excursions facultatives et d'une manière générale, toute prestation non expressément incluse dans le descriptif du séjour
- les boissons non comprises dans la prestation
- toute assistance médicale ou sanitaire nécessaire pour la personne accompagnée ou le participant, notamment en cas d'évolution de son état de santé, d'accident, incident ou autre.

2.5 Moyens de paiement

L'Association Œuvre Falret accepte le paiement par :

- chèques bancaires établis à l'ordre de l'Association Œuvre Falret ;
- virements : les frais de virement bancaire restent alors à la charge du participant.
- possibilité de régler le séjour en trois fois sans frais sous réserve de verser la totalité avant le départ.

3 - ANNULATION / MODIFICATION À L'INITIATIVE DU PARTICIPANT

3.1 Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du participant et /ou de la personne accompagnée ne donnera droit à aucun remboursement.

Ne sauraient engager la responsabilité de l'Œuvre Falret et donner lieu à aucune indemnisation par l'Œuvre Falret notamment en cas d'annulation :

- toute prestation souscrite par le participant et /ou la personne accompagnée en dehors du séjour facturé par l'Œuvre Falret quand bien même il s'agirait d'une prestation nécessaire à la participation au séjour,
- toute modification du séjour à l'initiative du participant et /ou de la personne accompagnée.

4 - ANNULATION / MODIFICATION À L'INITIATIVE DE L'ŒUVRE FALRET

4.1 Annulation

Si l'Œuvre Falret se trouvait contrainte d'annuler le séjour (hors cas de force majeure), le participant et la personne accompagnée seraient prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception. L'ensemble des sommes versées leur serait immédiatement restitué.

4.1.2 Si cette annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou tenant à la sécurité des participants, le participant et la personne accompagnée ne pourront prétendre à aucune indemnité.

4.2 Modification

4.2.1 En raison des aléas toujours possibles dans les séjours, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle mais qu'ils peuvent constater et subir des exceptions.

Si des éléments essentiels devaient être modifiés avant le départ, le participant et la personne accompagnée en seraient avertis par une lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail, avec :

-- soit la possibilité d'annuler le séjour sans frais,

-- soit la possibilité de souscrire à une nouvelle offre proposée par l'Œuvre Falret.

Le participant et la personne accompagnée devront fournir leur réponse dans les 72 heures à compter de la réception de la lettre les informant de la modification dans le cas où la date de départ est à plus de 30 jours, dans les 48 heures si la date de départ est comprise entre 30 et 15 jours, et 24 heures si le départ est à moins de 15 jours.

4.2.2 Conformément à l'article R.211-13 du code du tourisme, si, au cours du séjour, l'un des prestataires de l'Œuvre Falret ne pouvait fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant une part non négligeable, l'Œuvre Falret proposerait soit des prestations en remplacement sans supplément de prix soit, en cas d'impossibilité de fournir des prestations en remplacement, ou si ces prestations étaient refusées par le participant et la personne accompagnée pour un motif valable, fournir au participant et à la personne accompagnée des titres de transport pour l'acheminer vers le lieu de leur domicile.

5 - ÉTAT DE SANTÉ/AUTONOMIE séjour PARENTHÈSE

L'accompagnant doit être vigilant sur l'appréciation de l'état de santé de la personne accompagnée au séjour, si celle-ci ne peut répondre seule. La réponse aux questions demandées est impérative à la formation du présent contrat, de même que le certificat médical.

Les séjours ne sont pas médicalisés. Le participant est averti que la présence de bénévoles ou de professionnels ne peut en aucun cas permettre de fournir des soins médicaux. La présence de ces tierces personnes ne peut donc pas permettre de substituer la surveillance de la personne accompagnée par le participant accompagnant lui-même.

Toute appréciation erronée ou mensongère de l'état de santé/autonomie de la personne accompagnée pourra entraîner la résiliation du présent contrat, sans aucun remboursement de la part de l'Œuvre Falret.

De même, les dommages causés aux participants et à l'Œuvre Falret comme aux tiers et aux biens du fait de cette évaluation erronée ou mensongère de l'état de santé/autonomie de la personne accompagnée seront supportés entièrement par l'accompagnant, et sans aucune garantie par l'Œuvre Falret.

L'Œuvre Falret ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise évaluation de cet état de santé/autonomie, qu'elle résulte de l'accompagnant et/ou du médecin traitant lui-même. Un tel défaut d'évaluation constituera un cas de force majeure pour l'Œuvre Falret.

6 - RÔLE DE L'ACCOMPAGNANT

L'accompagnant est tenu de rester pendant toute la durée du séjour afin de pouvoir remplir son rôle de surveillance de la personne qu'il accompagne.

Il est informé que l'association n'autorisant pas son départ, ne saurait être réputée s'être substituée volontairement au rôle de surveillance de l'accompagnant.

L'association Œuvre Falret ne saurait donc être considérée comme gardienne de la personne accompagnée au sens des dispositions de l'article 1384 du Code civil.

7 - FONCTION DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION SEJOUR PARENTHÈSE

Son rôle est d'animer et proposer des activités, de les organiser et de s'assurer du bon déroulement du séjour, en veillant au bien-être physique et psychologique de l'ensemble des participants.

8 – Hébergement

8.1 Conditions de l'offre

Il est de règle de prendre possession de la chambre selon les horaires indiqués par le responsable des séjours. De même pour libérer la chambre en fin de séjour.

8.2 Classification de l'hébergement

L'Œuvre Falret s'efforce de vous informer le plus précisément possible sur les conditions de votre hébergement.

8.3 Modification des hébergements

Dans les hypothèses suivantes - cas de force majeure, raisons de sécurité, fait d'un tiers - l'Œuvre Falret ou l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants peut être dans

l'obligation de changer l'hébergement ou les excursions mentionnés sans que cette mesure constitue une modification d'un élément essentiel du séjour.

Dans la mesure du possible, le participant et la personne accompagnée seront avisés au préalable et un service dans la même catégorie que celle proposée initialement leur sera proposé. De même, les excursions pourront être modifiées si nécessaire.

8.4 Repas

Le nombre des repas dépend du nombre de nuits passées en hébergement. La pension complète débute avec le dîner de la première nuit et prend fin avec le petit-déjeuner suivant la dernière nuit. Les boissons sont comprises, sauf exception dûment mentionnée dans le descriptif. Les frais d'achats de bouteilles d'eau sont à votre charge.

8.5 Activités proposées lors du séjour

Il peut advenir que certaines activités indiquées dans le descriptif soient supprimées en cas de nécessité. La responsabilité de l'Œuvre Falret ne saurait être engagée si ces activités sont supprimées en cas de force majeure, du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation ou du fait du participant.

8.6 Photos & illustrations

L'Œuvre Falret s'efforce d'illustrer ses propositions de photos ou illustrations donnant un aperçu réaliste des services proposés. Il est toutefois précisé que les photos et illustrations figurant dans le descriptif sont simplement illustratives des services. Elles n'engagent l'Œuvre Falret que dans la mesure où elles permettent d'indiquer la catégorie et la nature des prestations et services proposés.

8.7 Animaux

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont pas acceptés sur nos séjours.

9 - FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le participant, soit l'Œuvre Falret et ses fournisseurs et/ou sous-traitants impliqués dans la réalisation du séjour, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat.

Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, insurrection, émeute et prohibition quelconque édictée par les Autorités gouvernementales ou publiques, de conditions climatiques, géographiques, sanitaires et politiques du pays d'accueil. L'état de santé du participant ne peut en aucun cas relever de la force majeure

10 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à l'Association Œuvre Falret par lettre recommandée dans les 30 jours suivant le retour du séjour faisant l'objet de la réclamation.

Nous vous recommandons pour tout problème lié à une inexécution ou une mauvaise exécution des prestations sur place lors du séjour de le signaler dans les plus brefs délais au responsable du séjour. Les présentes conditions particulières sont soumises au droit français.

11 - RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Association Œuvre Falret a souscrit auprès de la MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE France (MAIF) –Siège Social 200, Avenue Salvador Allende – CS 90000-79038 NIORT CEDEX 9 un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile Professionnelle, les dommages corporels, matériels et immatériels confondus à hauteur de 5 000 000 € par sinistre.

12 – COMPÉTENCE

Il est précisé que le présent contrat est soumis en totalité au droit français. Tout litige relatif à sa formation, son application ou son inexécution relève de la compétence des tribunaux français, en particulier du Tribunal de Grande Instance de Paris.

13. REFERENCE DE LA PARTIE REGLEMENTAIRE

Les articles R211-5 à R 211-10 du code du Tourisme réfèrent la partie réglementaire relative aux conditions de vente de séjour.

ANNEXE 1 - DEMANDE DE CHEQUES VACANCES SOLIDARITE ANCV/VACANCES OUVERTES

➤ PERSONNE ACCOMPAGNANTE

NOM ET PRENOM :

a) Votre lieu d'habitation est-il en zone :

Urbaine Rurale

b) Votre lieu d'habitation est-il territoire de la politique de la ville

Oui Non Ne sait pas

c) Statut social / professionnel

Elève Etudiant Déscolarisé
Salarié en CDI Salariée en CDD ou intérim Sans emploi
Ancien usager en ESAT Usager en ESAT Retraité Autre

d) Types de ressources

Salaire Allocation chômage Minimum social Allocations familiales
Ressources spécifiques handicap et dépendance Aucune ressource Autre

e) Minimum social

RSA ASS AER ASV ASPA RSO Allocation veuvage

f) Ressources spécifiques handicap et dépendance

AAH AEEH AJPP PCH ACTP Pension invalidité APA Autre

g) Montant moyen mensuel des ressources du foyer

De 0 à 500 € 501 à 1000 € 1001 à 1500 € 1501 à 2000 € + de 2001 €

h) Type de logement

Logement autonome FJT Établissement spécialisé du secteur social et médico-social
Hébergement social (foyers et résidences sociales, maisons relais) ou d'urgence (CHRS)
Maison de retraite EHPAD Sans domicile fixe Hébergé par la famille ou amis Autre

i) A combien de temps remonte le dernier départ en vacances?

L'année dernière 1 à 3 ans de 4 à 10 ans plus de 10 ans jamais partis
Est-ce un 1er / 2ème / 3ème / + départ aidé par Vacances Ouvertes?

j) Quel est le lien de parenté avec la personne soutenue? Conjoint Ascendant Autre

Depuis combien d'années êtes-vous en situation d'aidant ? années.

Avant d'être aidant, partiez-vous en vacances? Oui Non

Depuis que vous êtes en situation d'aidant, combien de fois en moyenne partez-vous en vacances par an ?

.....

ANNEXE 2 - DEMANDE DE CHEQUES VACANCES SOLIDARITE ANCV/VACANCES OUVERTES

➤ PERSONNE ACCOMPAGNEE

NOM ET PRENOM :

a) Votre lieu d'habitation est-il en zone :

Urbaine Rurale

b) Votre lieu d'habitation est-il territoire de la politique de la ville

Oui Non Ne sait pas

c) Statut social / professionnel

Elève Etudiant Déscolarisé
Salarié en CDI Salariée en CDD ou intérim Sans emploi
Ancien usager en ESAT Usager en ESAT Retraité Autre

d) Types de ressources

Salaire Allocation chômage Minimum social Allocations familiales
Ressources spécifiques handicap et dépendance Aucune ressource Autre

e) Minimum social

RSA ASS AER ASV ASPA RSO Allocation veuvage

f) Ressources spécifiques handicap et dépendance

AAH AEEH AJPP PCH ACTP Pension invalidité APA Autre

g) Montant moyen mensuel des ressources du foyer

De 0 à 500 € 501 à 1000 € 1001 à 1500 € 1501 à 2000 € + de 2001 €

h) Type de logement

Logement autonome FJT Établissement spécialisé du secteur social et médico-social
Hébergement social (foyers et résidences sociales, maisons relais) ou d'urgence (CHRS)
Maison de retraite EHPAD Sans domicile fixe Hébergé par la famille ou amis Autre

i) A combien de temps remonte le dernier départ en vacances?

L'année dernière 1 à 3 ans de 4 à 10 ans plus de 10 ans jamais parti

j) Est-ce un 1er / 2ème / 3ème / + départ aidé par Vacances Ouvertes?

k) Combien de fois en moyenne partez-vous en vacances par an ?